

Plan campus : Jean-Paul Huchon engage 900 millions d'euros pour la rénovation du patrimoine immobilier francilien

Jean-Paul Huchon a annoncé aujourd'hui, lors de l'inauguration de la bibliothèque universitaire de Bobigny, que **la Région Ile-de-France contribuera à hauteur de 900 millions d'euros sur 10 ans à la rénovation du patrimoine immobilier universitaire francilien.**

Cet engagement financier considérable **correspond à la promesse du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France de mettre un euro là où l'Etat mettrait un euro d'argent frais.** Il s'avère, en effet, que sur les 2 milliards d'euros de dotation en capital annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour les différents plans campus franciliens, le montant réel de l'effort de l'Etat s'élève à un milliard d'euros

La participation régionale prendra la forme d'un plan décennal, que la Région étudie avec les présidents d'université et de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Elle se traduira par l'apport de 700 millions d'euros dédiés à des mesures nouvelles, en sus des opérations inscrites au contrat de projets Etat-région 2007-2013 (CPER), à hauteur de 200 millions d'euros.

Suite à la sortie du rapport Larrouturou et aux annonces ministérielles d'un plan concerté avec les collectivités, Jean-Paul Huchon **s'interroge sur la crédibilité d'une telle concertation après le passage en force sur le projet de loi Grand Paris** et sur son calendrier très serré. Il souligne que cette concertation ignore tout à la fois des questions aussi essentielles pour la qualité de vie et de travail des étudiants et chercheurs que celles des transports, du logement, des services notamment pour les plus démunis d'entre eux.

Enfin, **Jean-Paul Huchon souligne le double langage de l'Etat**, qui, tout en affirmant vouloir supprimer la clause générale de compétence pour les Régions leur demande de financer un secteur hors de leur cœur de métier.

C'est pourquoi le Président du Conseil régional souhaite que cette **concertation acte que :**

- **la dégradation de l'immobilier universitaire parisien et francilien incombe strictement à l'Etat.**

Aucun rapport, aucune annonce ministérielle ne pourra passer par pertes et profits le retard accumulé, par exemple dans le désamiantage de l'université de Jussieu.

- **le plan de rénovation doit concerner l'Ile-de-France dans son ensemble, à l'opposé de l'approche segmentée du ministère, car il s'agit d'un sujet d'envergure et de cohérence régionale**

- **les questions de conditions de vie étudiante et des services liées, doivent être approfondies par le ministère et pleinement intégrées dans les besoins de financement supplémentaires annoncé par l'Etat.**